



RÉFLÉCHIR, ÉCHANGER, AGIR
CONSTRUIRE LA VILLE ENSEMBLE

UN PEU D'HISTOIRE...

Une volonté municipale et...

Le Comité d'habitants est né en janvier 2000 de la volonté de l'équipe municipale de permettre aux Fontainoises et aux Fontainois de participer plus activement à la vie de la Ville, avec une structure originale qui complète les autres dispositifs de concertation.

... une volonté des habitants

Toutefois cet objectif n'aurait pu se concrétiser sans l'implication et l'adhésion des habitants eux-mêmes à ce projet. Tous les habitants quels que soient leur profession, leur âge ou leur origine s'y retrouvent au service de l'intérêt général.

Un accompagnement professionnel

Le Comité d'habitants bénéficie de l'accompagnement d'une équipe de professionnels indépendants qui animent les réunions, établissent les comptes-rendus et accompagnent le service DSU/Vie des quartiers dans la vie de la structure au jour le jour.

Une période test

Entre janvier 2000 et le 27 janvier 2003, date à laquelle le Conseil municipal vote l'élargissement du Comité d'habitants à l'ensemble de la ville, le Comité d'habitants fonctionne sur Centre Ancien et Floralties. Cette période expérimentale permet de tester le dispositif, de l'améliorer à la faveur de son fonctionnement et des réflexions des habitants, des élus et des techniciens.

Le Comité d'habitants aujourd'hui

Aujourd'hui, le Comité d'habitants est ouvert à l'ensemble des Fontainoises et Fontainois. Les sujets abordés concernent toute la ville et tous les quartiers. Si son fonctionnement continue à être débattu et amélioré, les règles du jeu sont clairement posées grâce à une charte qui définit le rôle de chacun au sein du Comité, ses objectifs et ses missions.



QUI SOMMES-NOUS ?

Le Comité d'habitants, qu'est-ce que c'est ?

Nous nous réunissons avec les élus et les techniciens des services et toute personne utile, pour donner notre avis et échanger sur tous les sujets qui concernent la vie de la ville.

Comprendre le fonctionnement d'une commune, proposer et confronter ses idées pour améliorer la vie de tous les jours, réfléchir à des projets et mieux vivre ensemble sont parmi les objectifs du Comité d'habitants.

Le Comité d'habitants est ouvert à toutes et tous et se réunit environ tous les deux mois. Une réponse est apportée à chaque question. C'est un bon moyen pour exercer pleinement son droit de citoyen.

Les missions du Comité d'habitants

Soutenir tous les habitants

Nous abordons les remarques, les attentes, les projets de tous les habitants de Fontaine. Nous en discutons avec les élus et les services municipaux qui participent au Comité.

Examiner les projets des élus et des services

Nous examinons et donnons notre avis sur les projets présentés par les élus et les services. Découvrir les dossiers en amont, apporter un éclairage en tant qu'usagers doivent permettre aux élus et aux techniciens d'ajuster les projets.

Proposer des idées, des initiatives

Nous proposons des projets et des initiatives aux élus et aux techniciens. Il appartient ensuite au Conseil

municipal de s'en saisir ou pas.

Deux heures de réunion tous les deux mois

Nous nous rencontrons, tous les deux mois environ, dans la salle du Conseil municipal en Mairie. La réunion dure deux heures. Le Comité d'habitants peut se déplacer sur tout le territoire fontainois en fonction du sujet traité, pour examiner sur le terrain une question particulière.

Déroulement d'une réunion

La première demi-heure est consacrée à un temps de parole libre puis les sujets à l'ordre du jour sont traités.

Un animateur indépendant anime la rencontre et distribue la parole. Il veille à ce que tout le monde puisse s'exprimer.





Suzy Michallon, améliorer le quotidien

Nous sommes tous gênés par des actes incivils : papiers jetés au sol, trottoirs salis par les chiens, voitures mal garées, bruit intensif, etc... J'ai donc participé au groupe de travail "éducation à la civilité" pour agir et impulser des actions pour mieux vivre ensemble dans notre ville. Je suis persuadée qu'avec une communication "non agressive", on peut faire réfléchir et modifier le comportement de chacun.

4

Exemples de thèmes abordés au sein du Comité

- Education à la civilité, résolution des conflits, action à la prévention sociale et à la violence.
- Le choc des civilisations (Vivre Ensemble)
- Des projets urbains, équipement culturel-rénovation de quartiers
- La carte scolaire
- La voirie, la circulation, les transports publics
- Le développement durable (voir page 7, Agenda 21)
- Le commerce de proximité et le centre ancien
- Les berges du Drac

Robert Vial, ce que nous avons fait sur les berges..

En novembre 2001, lors d'une visite de quartier jouxtant les berges du Drac, un groupe d'habitants s'est constitué pour réfléchir sur comment utiliser cet espace naturel. Le Comité d'habitants souhaitait regrouper des thèmes communs tels : l'appropriation du domaine, la circulation des cycles, des piétons et des rollers, l'aménagement paysager ludique, les loisirs et animations. Cette contribution du Comité d'habitants rédigée dans un rapport a été présentée à la population dans le journal local de Fontaine. Ce sujet ambitieux fut relayé par la Métro, syndicat intercommunal et devint un projet d'agglomération auquel les 5 communes riveraines ont aussitôt adhéré. Des réunions d'information et de proposition ont eu lieu sur les cinq communes avec tous les partenaires concernés (la nature- les loisirs- le sport).



Une équipe pluridisciplinaire travailla à l'élaboration du schéma d'orientation en consultant des associations, clubs et comités divers pour enrichir l'analyse de l'équipe et avoir une meilleure prise en compte des potentialités de cet espace naturel situé au cœur de l'agglomération grenobloise. L'avant-projet final élaboré fut présenté et débattu en 2004 lors d'une réunion publique tenue en mairie de Fontaine en présence de la municipalité et techniciens qui avaient participé à l'étude. Ce projet initialement proposé par le Comité d'habitants de Fontaine trouva un écho très favorable parmi la population présente. Au-delà d'un espace de détente, la réalisation de ce projet serait un lien et un lieu d'échange avec les quartiers ouest de la ville de Grenoble. Le cœur de ce projet ayant pour dénominateur commun le Drac, autrefois torrent indomptable.

Maurice Cotte, vivre ensemble à Fontaine

La loi fait obligation à toutes les communes de 80.000 habitants et plus d'avoir à côté du Conseil municipal élu une instance, appelée à





Fontaine Comité d'habitants, qui donne son avis sur la gestion des affaires publiques. Voilà c'est froid comme un temple grec, c'est la loi. Donc ça ne donne pas très envie de venir voir. A moins que vous ayez enfoui

au plus profond de votre être un petit quelque chose qui vous dit que la chose publique c'est en somme l'affaire de tous et qu'il ne suffit pas de rester devant sa télé... Et si un jour après une digestion difficile, vous vous dites qu'il y a des choses qui ne peuvent plus durer et que vous allez venir "croquer" de l'élu, c'est parti, vous êtes bon, le Comité d'habitants, ça démarre souvent comme ça ! Quand on y est, on s'aperçoit que le vivre ensemble, c'est une école de la vie, que les friches où il y a des squats ça ne se règle pas en deux temps trois mouvements, que l'élu que je voulais "croquer" il bosse et en connaît un rayon, et l'on rencontre des tas de gens de la commune qui eux aussi ont des choses à dire et des idées à revendre. "Quand on est nombreux, on est toujours plus intelligent", c'est à vous en faire oublier la télévision.



Elisabeth Clerc, ce qui a changé dans ma vie, depuis que je participe au Comité d'habitants

D'abord, j'ai trouvé un peu plus de solidarité : au tout début de ma participation, un jour, à la caisse du supermarché, un monsieur m'interpelle, "vous vous rappelez, j'étais au Comité d'habitants l'autre jour". Sur ces mots, il me propose de mettre mes courses dans mon sac, je suis en fauteuil et j'ai besoin d'aide. Même si le but du Comité d'habitants ça n'est pas d'abord cela, c'est aussi cela. Créer des liens. Rendre la ville plus vraie. Plus humaine. Et ça n'est pas rien. Au fil du temps, le Comité m'a permis de découvrir ma ville, de mieux connaître les élus et les professionnels, les difficultés qu'ils rencontrent. Je me sens beaucoup plus citoyenne, je vais voter beaucoup plus régulièrement qu'avant. Ce n'est pas facile de gérer la vie d'une commune, ça me concerne...



QUI PARTICIPE AU COMITÉ ?

Des habitants

Le Comité d'habitants est avant tout le lieu d'expression des habitants. Tous les Fontainois sont invités à participer au Comité d'habitants. C'est une démarche où nous réfléchissons à l'intérêt général, qu'il s'agisse de grands projets comme l'équipement culturel ou l'aménagement des berges, ou d'aménagements de quartier comme des ralentisseurs.

Des élus

Les élus sont membres du Comité d'habitants. Ils répondent à nos interrogations, et expliquent la position de la municipalité sur tel ou tel sujet. Ils peuvent aussi présenter en avant-première des projets pour recueillir nos réactions, affiner tel ou tel projet à la lumière de nos remarques.

Des professionnels

Professionnels et services municipaux assistent au Comité d'habitants dans la mesure où les sujets abordés les concernent. Ils peuvent être invités en tant qu'intervenants et partagent les connaissances sur un sujet. Le service DSU/Vie des quartiers, accompagné par une équipe de professionnels indépendants, est chargé de l'organisation du Comité d'habitants tout au long de l'année.

Un Comité de pilotage

Pour préparer les rencontres tous les deux mois, un Comité de pilotage composé d'habitants volontaires, d'élus, de techniciens de la ville et de représentants d'associations discute et fixe l'ordre du jour. Le Comité de pilotage est chargé de faire le bilan de la réunion précédente, assure le suivi des groupes de travail et des dossiers, et valide le compte-rendu à diffuser. Il contribue également à réfléchir sur le fonctionnement du Comité d'habitants. Un renouvellement du Comité de pilotage est proposé chaque année.

Des groupes de travail

Des groupes de travail peuvent se créer dès qu'il est nécessaire de faire avancer un sujet en particulier. Plusieurs groupes se sont créés (circulation, éducation à la civilité, place des jeunes, agenda 21 etc...). Ils sont organisés en lien avec le service municipal en charge de la question. Ils présentent à l'ensemble du Comité d'habitants l'état d'avancement de leurs travaux.



Echanger avec les élus et les techniciens sur la vie et les projets de la ville n'est pas toujours facile. De nombreux sigles font parfois de la discussion un véritable parcours du combattant. Nous avons souhaité que ce document soit aussi utile à "démêler" un peu le terrain en déclinant les sigles qu'on rencontre le plus souvent.

ANRU : Agence Nationale de Renouvellement Urbain. Administration d'Etat qui coordonne et cofinance toutes les opérations de renouvellement urbain (démolitions, réhabilitations, reconstructions de logement social, grand projet de ville etc...) sur le territoire national. A Fontaine, le projet Bastille Néron

AGENDA 21 : Ensemble de recommandations concrètes pour le 21^{ème} siècle, autour de la notion de développement durable, selon trois axes : l'action économique, le développement social et la gestion économe des ressources naturelles. (Convention de Rio, 1992).

APASE : Association Promotion Action Socio-Educative, association en charge d'actions dans le domaine périscolaire (aide aux devoirs, soutien etc...) et notamment du dispositif Réussir à l'école.

APH : Aide aux Projets des Habitants. Dispositif municipal de soutien financier aux projets collectifs d'utilité sociale des habitants.

CARTE SCOLAIRE: Document communal qui fixe le lieu de scolarisation (élémentaire et maternel) des enfants selon le lieu d'habitation des parents.

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale, établissement public dont le conseil d'administration est composé d'une majorité d'élus municipaux. L'équipement est chargé des actions communales en matière d'affaires sociales.

CLS : Contrat Local de Sécurité. Dispositif opérationnel réunissant tous les acteurs de la sécurité et de la prévention (police municipale et nationale, élus municipaux, CCAS, DDASS, éducateurs, APASE, etc.) sur un territoire afin de mettre en place des actions adaptées dans ces domaines.

DSU : Développement Social Urbain. Service municipal en charge des questions de participation des habitants, en matière d'aménagement du territoire, de projets de proximité, de tranquillité publique, etc..

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale. Les regroupements de communes (communautés urbaines : plus de 50000 habitants, d'agglomération : entre 500 000 et 50 000 habitants et de communes : moins de 50 000 habitants) sont des EPCI, chargés d'agir dans les domaines de compétences fixés par la loi (assainissement, traitement des ordures ménagères, déplacements ...) sur les communes qui en font partie. La METRO est un EPCI.

MTL : Maison du Temps Libre. Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) de la Ville de Fontaine.

PDU : Plan de Déplacement Urbain, document d'aménagement du territoire qui fixe les objectifs et axes de développement en matière de déplacement sur un territoire (compétence intercommunale, à Fontaine, la METRO).

PIC Urban : Dispositif de la communauté européenne qui permet de soutenir (notamment financièrement) des actions de collectivités sur des critères communautaires (participation des habitants, qualité environnementale etc..).

PLU : Plan Local d'Urbanisme remplace l'ancien Plan d'Occupation des Sols document qui fixe et régit les zones et typologies de constructions sur le territoire communal. Etabli par chaque commune avec l'Etablissement Intercommunal dont elle dépend (la METRO). NB : c'est le Maire d'une commune qui délivre les permis de construire.

REP : Réseau d'Education Prioritaire (anciennement ZEP : Zone d'Education Prioritaire). Territoires qui bénéficient, sur la base de critères socio-démographiques, d'aides particulières en matière d'éducation. Fontaine est en REP.

SCHS : Service Communal d'Hygiène et de Santé.

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale. Document d'aménagement du territoire qui vise à l'échelle d'une agglomération au développement harmonieux (environnement, déplacement etc.) du territoire. Etabli en lien avec le Plan de Déplacement Urbain et les Plans Locaux d'Urbanisme des communes qu'il recoupe.

ZAC : Zone d'Aménagement Concerté. Statut juridique d'une zone d'aménagement urbain qui vise principalement à mixer de l'habitat et de l'activité commerciale, pour redynamiser un secteur.

ZUS : Zone Urbaine Sensible. Définie par la Loi du 14 Novembre 96 qui en fixe la liste et les critères : "zones caractérisées par la présence de grands ensembles ou de quartiers d'habitat dégradé et par un déséquilibre accentué entre l'habitat et l'emploi. Elles comprennent les zones de redynamisation urbaine (ZRU) et les zones franches urbaines (ZFU)". On en compte 751, dont les Floriales à Fontaine.

Vous souhaitez des renseignements complémentaires ? N'hésitez pas à téléphoner au service DSU : 04 76 28 76 28.



